

AUJOURD'HUI, LUNDI 6 FÉVRIER

Aujourd'hui, sainte Dorothée; dimanche, saint Basile. 87^e jour de l'année. Soleil: Lever à 7 h. 15; coucher, à 16 h. 55. Lune: Premier quartier du 4; pleine lune le 11. A 10 h. Matinée des Familles, 45, rue de Lille, cours d'enseignement supérieur; à Saint Cyprien et la persécution de Déce, par M. le chanoine Bayard. A 15 h. Conférence sur le vote des femmes par M. Brunschwing, salle du Conservatoire, rue de Roubaix. A 16 h. Réunion commerciale, au Café Pandore. A 17 h. Conférence de l'Association Littéraire du Nord; à Molière et à Mignone, par M. Camille Bellaigue, salle Pierre-Destombes. A 18 h. 30. Assemblée des familles nombreuses de Ste-Elisabeth et Fraternité. Séance récréative Cercle Saint-Eloi, rue de Roubaix. A 20 h., « Le Cour et la Main », opérette, au Casino. A 20 h. Conférence publique et contradictoire par M. l'abbé Desgranges; « L'existence de Dieu et la souffrance humaine », Cinéma, 34, rue Richelieu. A 20 h. 30. An Nord-Touriste, salle du Central Ciné-Théâtre, à 20 h. à travers le Maroc, conférence par M. René Wibaux.

La conférence de M. Brunschwing sur le vote des femmes

C'est aujourd'hui lundi, à 15 heures, que M. Léon Brunschwing, chevalier de la Légion d'honneur, fondateur et directeur de l'Œuvre Parisienne pour le logement des Réfugiés des Régions envahies, donnera dans la salle du Conservatoire, rue de Soubise, une conférence très intéressante sur le vote des femmes. Aucune invitation ne sera exigée à l'entrée qui est absolument libre.

A l'Association Littéraire du Nord

Les conférences des « Annales » C'est aujourd'hui lundi, à 17 h., salle P.-Destombes, rue de Soubise, sous les auspices de l'Association Littéraire du Nord, que sera donnée la conférence de M. Camille Bellaigue, sur « Molière et la musique », avec auditions d'artistes de la Comédie Française.

M. François Tettelin officier de la Légion d'honneur

Nous avons annoncé la promotion de M. François Tettelin, ingénieur en chef des travaux et de la surveillance à la Compagnie des chemins de fer du Nord, au grade d'officier de la Légion d'honneur.



M. FRANÇOIS TETTELIN

Les membres de la Société des Anciens Soldats Musiciens, dont M. René Wibaux est président, ont été invités à assister avec leurs familles à cette conférence. M. René Wibaux s'est exprimé avec beaucoup de clarté. Il a su donner à son sujet une vue particulière et attachante, et ses descriptions, appuyées d'une série de très jolies projections, dont plusieurs coloriées, ont été très applaudies. M. Wibaux s'est fait l'interprète de tous en remerciant M. Wibaux pour son intéressante causerie. La même conférence sera donnée, par M. René Wibaux, aujourd'hui mardi, à 8 h., 30, du soir, dans la salle du Central-Ciné-Théâtre, rue du Vieil-Abreuvoir, 33 bis à l'initiative des membres du Nord-Touriste et de leurs familles, des membres de la Société des Anciens Soldats Musiciens, dont M. René Wibaux est le président, ainsi que de leurs familles, comme nous l'annonçons ci-dessus.

Un bon Français reçoit la croix de guerre

Samedi dernier, lors d'une prise d'armes à la Caserne de Lille, la Croix de Guerre avec étoile d'argent a été remise à l'un de nos concitoyens, M. Florimond Dubus, représentant de commerce, demeurant 9, rue Saint-Antoine. Durant l'occupation, M. F. Dubus fit passer de nombreux mobilisés en Hollande. Il fit lui-même douze voyages, gagnant chaque fois de 2 à 10 hommes. Ses deux fils en firent autant.

Une nouvelle conférence publique et contradictoire de M. le chanoine Desgranges

Le chanoine Desgranges, qui a obtenu jeudi dernier un si magnifique succès dans sa conférence sur « Catholisme, science et progrès », donnera ce soir lundi à 8 heures, à l'ancien cinéma, 34, rue Richelieu, une nouvelle conférence publique et contradictoire.

LES COURS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LES DAMES ET LES JEUNES FILLES

Poursuivant la série des cours d'extension universitaire, que donnent chaque semaine, 45, rue de Lille, MM. les professeurs des Facultés Catholiques, M. le chanoine Bayard, professeur à la Faculté des Lettres, entretient son auditoire de « Saint Cyprien dans l'histoire et dans le roman de Louis Bertrand » Sauguis Martyrum ». En ce premier cours qu'il donnera aujourd'hui, lundi à 10 heures, M. le chanoine Bayard parlera plus spécialement de la persécution de Déce.

A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Une conférence sur le Maroc

PAR M. RENÉ WIBAUX, Président de l'Alliance Française. Un auditoire nombreux se trouvait, samedi soir, dans la salle du Central-Ciné-Théâtre, rue du Vieil-Abreuvoir, pour suivre une instructive causerie, que M. René Wibaux, chef de la Légion d'honneur, membre du Comité de la Société de Géographie et président de l'Alliance Française, a faite avec un vif succès et qui avait pour titre: « Le Maroc à travers le Maroc ». Le manque de place nous a empêché de publier des dimanche matin, le compte-rendu de cette intéressante conférence.

EXCÈS DE VITESSE

M. Maurice Montagne, directeur expéditionnaire, rue de Tulin, 10, a été l'objet d'un rapport pour avoir donné une vitesse exagérée à son auto, rue de la Gare.

POLICE DU ROULAGE

Pour avoir circulé à vélo sur l'un des trottoirs du boulevard Lacordaire, M. Praxide Willems, 38 ans, employé, demeurant boulevard de Fournies, s'est vu rédiger un rapport.

LES SYNDICATS DES DÉBITANTS DE BOISSONS DE ROUBAIX ET SES CANTONS

nos prie d'insérer qu'il invite ses adhérents à assister à la réunion commerciale qui aura lieu salle du Café Pandore, le lundi 6 février, à 4 heures. La question du coefficient et de son application y sera discutée.

LES ARGUMENTS FRAPPANTS

Proche-verbal a été rédigé à la charge d'un baigneur de Croix, qui, vendredi, dans la soirée, peignait sa femme, rue de Wasquehal.

LES TROIS VIEUX A PIETONS

M. Henri Tassin, 55 ans, industriel, rue de Roubaix, 47, à Croix, qui circule à vélo sans permis, a fait l'objet d'un procès-verbal.

LE FAIT DES ASES DE SAÏE

M. Jean Liébaert, 35 ans, employé, rue de Tulin, 10, a été l'objet d'un rapport pour avoir donné une vitesse exagérée à son auto, rue de la Gare.

LA TAXE SUR LES CERCELES, ETC.

Les rôles relatifs à la taxe sur les cercles et sur les autres objets de consommation, ont été envoyés par la poste aux percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

UN FEU DE CHEMINÉE

Samsoi, vers 13 h., un feu de cheminée assez important s'est déclaré au 10, rue de Wasquehal, au 10, rue de Wasquehal. Ce feu a causé l'incendie de deux papiers, qui se sont retirés après s'être assurés que tout était en ordre et de retourner à leur domicile.

LA TRAVAILLEUSE MATERNELLE

Le jour du paiement des primes est le mardi 7 courant, de 9 à 11 heures.

SALVAYE DE LA VOIE PUBLIQUE

Le garde Sphit et Verbeke à l'égard d'un garçon de café, M. Georges Druy, aux rues de Roubaix, 57, pour défaut de salivage.

WASQUEHAL

CONSULTATION DES NOURRISSEMENTS. — Jeudi, à 14 h. 30, consultation des nourrissements à l'École Maternelle du Nord-Touriste.

WATTRELOS

LES FÊTES DU QUARTIER SAINT-LÉVIEU. — Un nous communiquent: Les fêtes du quartier Saint-Léviéu, réunies sous la présidence de M. César Despechin, a pris ses dispositions pour donner le plus d'intérêt possible aux fêtes qui auront lieu les 4, 5 et 6 mars.

UNION DES COMMERÇANTS DU CENTRE

L'Assemblée générale annuelle aura lieu au Café de France, Grande-Place, le lundi 13 février, à 17 heures.

HALLE FLIPO

Beurre extra recommandé, 12,50; bon goût, 10 fr. Fromages: Hollande gros, 7 et 9 fr.; Vieux, 10 fr.; Gruyère, 7 et 11 fr.; Margarine, 5 fr. Café, 8,50. Pain d'épices, 8,00 800723 et 875.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU TIR NATIONAL

C'est devant un auditoire nombreux que cette importante réunion a eu lieu dimanche, à 10 heures, au Café Belle Vue, rue Neuve, sous la présidence de M. le Commandant Robyn, entouré des membres du Comité.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires sera perçu le mercredi 8 février, de 8 h. 30 à 11 h., chez M. Myllye, au Roubaix. Le lundi 13 février, et le mardi 14, de 8 h. 30 à 11 h., chez M. Lory, à la Place.

UNE POINTE DANS LA MAIN

M. Augustin Duquenois-Leprieux, M. Jules Waroux, l'inspecteur, ont été envoyés à la main gauche, au cours de son travail. Quinze jours de repos, sans compensation.

LE CONSEIL DE REVISION

La commission de revision a commencé ses séances dans la région. Dans la journée de vendredi, il a été à Cyprien, et il a examiné les 195 conscrits de ce canton.

ABANDON DE VOITURE

Le conducteur a réglé une contravention à la charge de Jules Lenoir, domestique au service de M. Lacroix, messageur à Croix, qui avait abandonné sa voiture sur la voie publique à Cappelles.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, LUNDI 6 FÉVRIER

Mardi, de 8 h. à midi. Cafés d'Épargne, de 9 h. 30 à 11 h. 30. Bains Municipaux, de 9 h. à midi et de 14 à 19 h. Fête de Saint-Blaise: à 10 h., en l'église St-Christophe, messe de l'Association Saint-Blaise. Hôtel de Ville, bureaux ouverts au public: de 10 h. à midi et de 14 à 18 h. Bibliothèque communale, de 9 h. à midi et de 14 à 18 h. Ecoles de musique, à 17 h.: Conférence de Mme Brunschwing: Le rôle social des femmes, le vote des femmes. Théâtre municipal, à 20 h., « Nelly ».

Conférence de M. Brunschwing sur le vote des femmes

On nous prie de rappeler, et nous le faisons avec beaucoup d'empressement, que Mme Léon Brunschwing, cette grande Française, femme de cœur et d'énergie, dont il a été tracé, il y a trois jours, dans ce journal, un portrait si frappant, parlera aujourd'hui, lundi, à Tourcoing. Sa conférence sur le vote des femmes au point de vue social, aura lieu à 17 heures, dans la salle d'audition de l'École Nationale de Commerce. Il n'y a pas eu d'invitations personnelles; l'entrée est entièrement libre.

CHAMBRE DE COMMERCE

(Compte rendu analytique de la réunion du 3 février)

La Chambre de Commerce nous communique: LES SERVICES POSTAUX

La Chambre de Commerce, qui reçoit constamment les doléances de ses ressortissants à propos des déficiences de nos services postaux et télégraphiques, constate que ces services sont de plus en plus insuffisants, de l'insuffisance du personnel et de l'énergie déployée contre la parcimonie dont s'entourerait les P.T.T. fait prévoir à l'égard d'un bureau de l'importance de celui de Tourcoing, qui rapporte des sommes considérables à l'Etat.

Elle demande en conséquence: 1. Que le service de télégrammes de nuit soit supprimé et les indésirables. 2. L'augmentation du nombre des porteurs de lettres, afin d'assurer plus de régularité et plus de rapidité dans la remise des télégrammes à leur destination et d'éviter l'accumulation qui aboutit à des retards dans la remise dépassant parfois vingt-quatre heures.

3. Les réajustements des postes qui permettent parfois la distribution rapide des colis encombrants.

LES FACTURES SOUS ENVELOPPES OUVERTES

La Chambre de Commerce émet le vœu instant que la faculté d'affranchir à quinze centimes les factures sous bandes ou sur cartes soit étendue aux factures adressées sous enveloppes ouvertes.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES CHEMINS DE FER

La Chambre de Commerce a posé la candidature de M. Augustin Masquillier, l'un de ses membres, comme délégué des Chemins de Commerce au sein du Conseil supérieur des chemins de fer.

L'ASSOCIATION COTONNIÈRE COLONIALE

Sur un rapport très documenté de M. Charles Flipo, la Chambre de Commerce décide d'encourager au moyen d'un subside important, les efforts pour l'obtention de la concession de cotonnier (Cotonnier Colonial) dans les colonies françaises, et en particulier en Afrique Occidentale, dans la vallée du Niger, à moins de quinze jours de France.

La Chambre de Commerce s'est associée pleinement aux conclusions de son rapporteur à savoir que l'Etat doit chercher à développer les colonies et en particulier en Afrique Occidentale, dans la vallée du Niger, à moins de quinze jours de France.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS

La Chambre de Commerce appuie les observations exposées par l'Union des fabricants de tapis de France, au sujet de la surévaluation des droits de douane sur les tapis américains.

Les fabricants de tapis ont, très judicieusement remarqué, que le gouvernement américain ne peut justifier aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire prohibitive, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très prospère dans cette branche.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

Les commerçants ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices, qui leur en laissait le droit, le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LA REMISE DU DRAPEAU

A 8 h. 30, sur le Grand-Théâtre. L'Association des Combattants se trouva réunie pour recevoir du maître de M. Descombes, maire président, le drapeau de l'Association. Le drapeau qui se trouve au centre de la pièce avait été drapé aux couleurs nationales et était de drap rouge tricolore. M. le Maire était en compagnie de M. Léon Delbecq, conseiller général; M. Alcide Mulet, conseiller d'arrondissement; le commandant Legrand, président de la Fédération des Combattants de Tourcoing; Deruwez, président du groupe Recaptifs; Urbain Canu, secrétaire général de la Fédération; Fernand Rivart, trésorier; Dehene, Volt et Legros, membres de la Commission; Biais, délégué du groupe de Mutilés; Jules Boyaval, secrétaire administratif du Bureau de la Fédération. Le drapeau fut remis au commandant Legrand, président de la Fédération. Le Philharmonie Municipale prêtait à l'occasion un merveilleux concours.

LA REMISE D'UN DRAPEAU A L'AMICALE DES COMBATTANTS

La population lilloise si patriote, vient de donner une marque de sympathie et de reconnaissance aux anciens défenseurs de la Patrie. Réunissant nos concitoyens de tous les villages en vue d'offrir un drapeau à l'Amicale des Combattants. Cette souscription, accueillie avec empressement, fut complétée par le produit de la vente de la Patrie. Le drapeau fut remis à M. Canu, à l'occasion d'un superbe spectacle qui, certainement, constituera pour les Anciens Combattants un sujet de fierté.

LA FREQUENTATION SCOLAIRE

On nous communique: La Commission scolaire sous la présidence de M. Prot, inspecteur primaire, s'est réunie le dimanche 5 février, à la Mairie. Etaient présents, MM. Nys, Guisard, Roubaix, conseillers municipaux; M. Vandeweyer, délégué cantonal.

Les parents dont les enfants (garçons), ont manqué sans raison valable, pendant le mois de décembre, ont été convoqués. M. l'inspecteur, après avoir rappelé les obligations des parents, les a invités à envoyer régulièrement leurs enfants en classe, sous peine d'avoir des ennuis.

Les enfants ayant l'âge de scolarité qui se trouvent dans les rues pendant les heures de classe, seront arrêtés par les agents. Il n'est pas admissible que des enfants soient conservés à la maison pour faire des courses.

La Commission scolaire se réunira de nouveau dimanche prochain, 12 février.

LES RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANES

Les assurés des retraites ouvrières ou paysannes, sont invités à se présenter, munis de leur carte annuelle, au Bureau des Retraites ouvrières, à l'Hôtel de Ville (ancien bureau des Ecoles), dans la soirée, à partir du 9 février, à 20 heures.

Outre d'échange: Les assurés dont le nom commence par A. B. C. le 6 février, de 10 h. à midi; D. H. le 7 février, de 2 à 4 h.; I. J. le 8 février, de 10 h. à midi; K. L. le 9 février, de 2 à 4 h.; M. N. le 10 février, de 10 h. à midi; O. P. le 11 février, de 2 à 4 h.

LEŒUVRE DES CAMPAGNES

La présence du R. P. Roupain, à la paroisse du Sacré-Cœur avait attiré, dimanche, la foule des paroissiens aux différents offices.

Dans un sermon de circonstance, le R. P. Roupain, dont le dévouement aux Œuvres de Campagnes en faveur des églises des villages déshérités.

Des quêtes ont été faites pour cette œuvre de charité chrétienne.

LA DISTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS DE TIR DE L'AMICALE COLBERT

Avant d'y procéder, M. Wagnon, président, constata avec satisfaction la vitalité toujours plus grande de la Section de Tir de l'Amicale. Ces résultats sont dus, dit-il, à l'empressement apporté par les Colbertistes à venir s'entraîner tous les dimanches au stand du Foyer, et aussi, grâce au dévouement des dirigeants du tir, auxquels il rend hommage pour la bonne marche donnée à ce sport si intéressant.

Ces résultats s'étendent au dehors, vu les brillants succès remportés au concours des S. A. G. de la région, où l'équipe «adultes» se classe 5^e, avec prime de 50 fr., et l'équipe «pupilles» Ire, avec médaille d'argent du Ministre de la Guerre.